Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20251216-2025_128-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
9 décembre 2025
Affichage :
Du 21 décembre 2025 au 21 février 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 17
Quorum : 14
Votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 9 décembre 2025, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRÉSENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Romuald FRISSON, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA, Calixte TIENDREBEOGO

ABSENTS EXCUSÉS : Laëtitia GAUTIER, Anne JOUET, Frédéric GOURDAIS, Farida AMOURY

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Anne JOUET a donné pouvoir à Dominique JACQ, Laëtitia GAUTIER a donné pouvoir à Sylvie BERNARD, Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD, Farida AMOURY a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA

SECRETAIRE : Dominique JACQ
SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2025-128 : FINANCES. Décision Modificative n°4 – Budget principal 2025

Rapporteur : M. Mourad ZEROUKHI, 3ème Adjoint en charge des Finances et des Ressources Humaines.

Vu l'approbation du budget primitif en Conseil municipal le 31 mars 2025.
Vu la décision modificative n°1 n° 2025-069 du 30 juin 2025.
Vu la décision modificative n°2 n° 2025-093 du 8 septembre 2025.
Vu la décision modificative n°3 n° 2025-114 du 17 novembre 2025.
Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources humaines » en date du 8 décembre 2025

Il est proposé différents ajustements budgétaires en section de fonctionnement, et en section d'investissement au sein de la décision modificative N°4 au budget principal de la commune 2025, comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20251216-2025_128-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
65	657381	020	Participation exceptionnelle Syndicat de la piscine	+ 16 992 €
011	60628	020	Fournitures non stockables Travaux en régie	+ 13 660 €
023			Virement à la section d'investissement	+ 47 056 €
TOTAUX				**+ 77 708 €**

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
75	75821	01	Excédent du Budget Pont Mahaud	+ 41 233 €
042	722	01	Travaux en régie	+ 16 475 €
013	722	020	Remboursements sur rémunérations de personnel	+ 20 000 €
TOTAUX				**+ 77 708 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

OPERATION	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
040	21318	01	Travaux en Régie - Bâtiment	+ 10 000 €
040	2128	01	Travaux en Régie - Terrain	+ 6 475 €
46	2151	845	Réserve Travaux de voirie Pont Mahaud	+ 41 233 €
19	2118	581	Réserve Foncière	+ 20 008 €
TOTAUX				**+ 77 716 €**

RECETTES

OPERATION	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
021			Virement de la section de fonctionnement	+ 47 056 €
78	1328	020	Fonds chaleur chaudière de la mairie	+ 30 660 €
TOTAUX				**+ 77 716 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (21 voix/21 voix), le Conseil municipal APPROUVE la décision modificative N°4 ci-dessus au budget principal de la commune 2025.

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 décembre 2025
Le Maire,
Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine